

Programmation architecturale, technique et fonctionnelle d'un ouvrage public

EXPERTISE

OBJECTIFS

- Comprendre les rapports entre le maître d'ouvrage et les acteurs de la construction - rôles, droits et responsabilités de chacun
- Rédiger un programme général et un programme détaillé
- Connaître les missions pouvant être confiées à un programmiste
- Assimiler la réglementation applicable aux marchés de prestations intellectuelles
- Rédiger, passer et gérer un marché de programmation

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques et techniques du formateur
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences entre stagiaires et avec le formateur

PUBLIC

Agents des collectivités locales et administration d'Etat voulant acquérir les connaissances théoriques et pratiques en matière de gestion d'opérations de constructions publiques.

DATES :

PARIS > 22-23 NOVEMBRE 2012

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 220 euros HT

PROGRAMME

Rappel des fondamentaux de la Loi MOP

Les principes fondamentaux du programme et les conditions de la passation d'un marché de programmiste

- La définition d'un programme architectural, technique et fonctionnel
- Les spécificités du programme et la définition des besoins dans une opération de construction publique
- Les obligations du maître d'ouvrage au regard de la programmation
 - Les étapes de la programmation : Quand rédiger – Qui programme
 - Les différentes missions du programmiste et les étapes de la programmation
 - Les conditions d'évolution du programme
- Les étapes de la consultation d'un programmiste
 - Quelle procédure retenir ?
 - La rédaction d'un MAPA de programmation

La programmation générale et le pré-programme

- Le recueil des données
- Les données sur le bâtiment; sur l'environnement...
- L'état des lieux
 - L'état des lieux du bâtiment, les performances architecturales de l'existant
 - Les utilisations, l'analyse fonctionnelle de l'existant
 - Le constat des avantages et des dysfonctionnements
- Contraintes et exigences réglementaires
 - Contraintes urbaines; historiques et archéologiques; architecturales et techniques
- Le pré-programme - L'analyse des besoins - Le schéma fonctionnel
- Les scénarios d'implantation
- Coûts prévisionnels et planning de l'opération
 - Les coûts d'investissement - Le planning de l'opération - Les coûts de fonctionnement
- Les étapes de la validation par la Maîtrise d'ouvrage

La programmation détaillée

- Le programme architectural, technique et fonctionnel
- Le programme général - détaillé
- Les fiches spécifiques techniques détaillées des espaces fonctionnels

Les étapes de la validation par la Maîtrise d'ouvrage

L'assistance pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre et l'organisation du concours

L'assistance à la rédaction de l'avis et du règlement de concours; au choix des candidatures et du projet et à la rédaction d'un marché de maîtrise d'œuvre

Le suivi du projet

- Les obligations du maître d'œuvre de l'esquisse à l'APD
- Les étapes de la validation par le maître d'ouvrage